

l'engagement de deux personnes paraît indispensable au vu des contrôles supplémentaires.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je n'ai pas de commentaires.

Piller Valérie (PS/SP, BR). J'ai pu constater dans le compte rendu de l'Etat qu'un groupe de travail intercantonal a été mis en place pour l'implantation d'une antenne du planning familial dans la Broye. Dans le courant du mois de novembre, les communes de la Broye ont assisté à une séance d'information concernant la périnatalité ainsi que le planning familial. Lors de cette présentation, nous avons été informés que le Conseil d'Etat avait supprimé au budget 2007 un montant pour la mise en place de cette structure. Une collaboration intercantonale est prévue pour cette mise en place, mais la décision du Conseil d'Etat a dû tout reporter. Je souhaiterais que cette antenne du planning familial soit reconsidérée lors de la préparation du budget 2008. En effet, avec l'ouverture du gymnase intercantonal le besoin d'une telle structure est omniprésent.

Le Rapporteur. J'ai pris note de la question de M^{me} Piller et M^{me} la Commissaire apportera des précisions.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. En effet, le montant prévu pour l'ouverture d'une antenne du planning familial dans la Broye a été biffé lors de la troisième lecture du budget 2007 pour des questions de priorité. Nous l'avons remis pour la lecture du budget 2008, nous sommes en discussion avec le canton de Vaud. Pour information, le Grand Conseil vaudois avait également refusé le montant au budget 2007 pour cette antenne dans le canton de Vaud. Actuellement, nous avons trois antennes pour le planning familial: à Fribourg, à Bulle et à Meyriez.

– L'examen de ce chapitre du compte rendu est ainsi terminé.

Rapport et comptes pour 2006

ÉTABLISSEMENT CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES (ECAS)

Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE), rapporteur. Pour le rapport de l'Etablissement cantonal des assurances sociales, la bonne conjoncture a influencé favorablement les résultats de l'ECAS sans que les taux en subissent un changement. Les cotisations augmentent de 18,7 millions pour atteindre 378 millions, soit 5,22% d'augmentation et les prestations versées de près de 20 millions, 2,29% pour atteindre 882,2 millions. Les rentes AVS et AI représentent 550 millions. A l'Office AI, on note une baisse des demandes et des nouveaux rentiers, cela est dû à la volonté de privilégier la réadaptation plutôt que d'octroyer une rente. La bonne

conjoncture, une bonne collaboration des entreprises et de l'Office AI permettent de développer ces mesures. L'octroi des rentes a baissé de 7% en 2006, 20% de 0,3 à 0,6. Les mesures professionnelles augmentent de près de 19%.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je n'ai pas de commentaires.

Thomet René (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du riche contenu du rapport de l'Etablissement cantonal des assurances sociales. Véritable élément d'un observatoire du social dans notre canton, les données révèlent une situation concrète et objective de la situation de la précarité dans notre canton. Si nous constatons avec satisfaction que le nombre de nouvelles rentes AI a cessé d'augmenter au profit d'un nombre plus important de mesures de réadaptations professionnelles et de placements, la preuve que notre canton n'a pas eu besoin de la cinquième révision de l'AI pour prendre ces mesures, il n'en demeure pas moins que le nombre de ces rentes reste particulièrement élevé. De plus, nous enregistrons des augmentations importantes des allocations pour impotents de l'AI et des prestations complémentaires AVS-AI. Ces éléments constituent une part de la précarité. Nous appelons précarité l'ensemble des situations de dépendance de la population face à des mesures sociales ou du traitement du chômage. Trois catégories entrent en ligne de compte. Les demandeurs d'emploi bénéficiant d'indemnités de leur caisse de chômage, les rentiers de l'assurance invalidité, les bénéficiaires d'aide sociale. Le transfert d'une catégorie sur l'autre est ainsi toujours pris en compte puisque le taux de précarité est le cumul des chômeurs, des rentiers AI et des bénéficiaires d'aide sociale par rapport à la population résidente.

Combien de fois avons-nous entendu dans ce plénum des remarques concernant la position de notre canton dans le classement de la fiscalité des cantons suisses? Permettez-moi donc de relever qu'en ce qui concerne le taux de précarité notre canton occupe le peu glorieux septième rang bien calé dans un peloton de tête nettement au-dessus du taux de précarité moyen suisse. Une telle situation mérite une analyse que le groupe socialiste ne manquera pas de proposer formellement. Dernière remarque, le rapport mentionne également que malgré que les ressources humaines, en particulier du corps médical, ont quelque peu augmenté, le «quelque peu» est une nuance particulièrement significative, ces ressources n'ont pas été suffisantes pour constituer dans les meilleurs délais un dossier complet permettant à l'Office AI de prendre des décisions solidement fondées. Des retards dans le traitement des dossiers retardent également les décisions. Lorsque ces décisions doivent amener à l'octroi d'une rente ou d'une mesure de réadaptation, elles n'ont pas seulement des conséquences financières qui obligent souvent à faire appel à l'aide sociale mais elles ont aussi des conséquences humaines pour l'assuré et parfois aussi pour sa famille.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE). Erlauben Sie mir, im Namen der Fraktion Mitte-Links-Bündnis auf drei Themenbereiche in diesem Bericht hinzuweisen.

Der erste betrifft die Ergänzungsleistungen. Wenn man das vorliegende Berichtsjahr nicht isoliert betrachtet, sondern die letzten zehn Jahre berücksichtigt, ist eine ständige Zunahme der Menschen, die eine Ergänzungsleistung beziehen, festzustellen. Das heisst, immer mehr Menschen in diesem Kanton haben zu wenig Einkommen, um ihren Lebensbedarf decken zu können. Diese Tatsache und vor allem die betroffenen Menschen müssen wir im Auge behalten, dann, wenn wir in diesem Parlament Entscheidungen fällen.

Der zweite Bereich betrifft die Subventionen für Betreuungskosten in Pflegeheimen. Da ist etwas besonders aufgefallen. In diesem Berichtsjahr ist eine starke Zunahme der BezügerInnen von Subventionen für Betreuungskosten in den Pflegeheimen auszumachen, es sind 345 mehr als im Vorjahr. Zwischen 2004 und 2005 war eine Zunahme von 11, zwischen 2003 und 2004 eine Zunahme von 45 BezügerInnen zu verzeichnen. Wie ist die stark angestiegene Zunahme von 23,4% zwischen 2005 und 2006 zu erklären? Falls sich dieser Trend fortsetzt, müsste unserer Meinung nach mehr dafür unternommen werden, um den Eintritt in ein Pflegeheim zu verhindern oder wenigstens so lange wie möglich hinaus zu schieben. Dafür müssen die ambulanten Dienste, Tagesheimplätze, Unterstützung von pflegenden Angehörigen, hier spreche ich konkret die Pauschalentschädigung an, und betreutes Wohnen in Alterswohnungen vom Kanton vermehrt aktiv gefördert werden.

Der letzte Hinweis betrifft die IV. Wir stehen vor der Abstimmung zum Referendum über die 5. IV-Revision. Als erstrebenswertes Ziel dieser Revision werden von den Befürwortern die Früherkennung, die Integration, also das Prinzip der Eingliederung vor Rente, sowie die Beschleunigung der Verfahren immer wieder betont und in den Vordergrund gestellt. Gerade diese Massnahmen sind aber bereits mit der 4. IV-Revision eingeläutet worden und zeigen erste Wirkungen. Das kommt auch im Bericht der kantonalen Invalidenversicherungsstelle zum Ausdruck: «Das Prinzip der Eingliederung vor Rente wurde konkret umgesetzt und bestätigt, denn die Zusprachen von Neurenten haben 2006 um fast 7% abgenommen. Dagegen hat sich die Zahl der beruflichen Massnahmen um 19% erhöht». Dafür verdienen die IV-Stelle, aber auch die Arbeitgeber, welche Arbeitsverhältnisse mit beeinträchtigten Arbeitnehmenden eingegangen sind, ein Bravo. Mehr berufliche Massnahmen heisst bei der IV aber auch eine Zunahme des Arbeitsvolumens im Bereich der beruflichen Wiedereingliederung und Arbeitsvermittlung. Eingliederungsfachleute sind bei der IV-Stelle jetzt mehr und mehr gefragt. Im vorliegenden Bericht wird darauf hingewiesen, dass der gegenwärtige Stellenetat dafür zu niedrig ist. Wenn das Prinzip Eingliederung vor Rente, politisch breit abgestützt, wie wir alle wissen, gefordert wird, dann braucht es unserer Meinung nach genügend für diese Aufgabe qualifiziertes Personal. Welche Strategie wird die zuständige Direktion in dieser Frage einschlagen? Übrigens hat der Rückgang der Zusprachen von Neurenten auch

seine Schattenseiten. Er bringt dem kantonalen Verwaltungsgericht mehr Arbeit. Die Rekurse gegen den IV-Einspracheentscheid haben sich im letzten Jahr fast verdoppelt. 2005 waren es 82, 2006 bereits 158 Rekurse. Ich zitiere aus dem Tätigkeitsbericht 2006 des Verwaltungsgerichtes: «Die komplexen und umfangreichen IV-Fälle belasten den Sozialversicherungshof beträchtlich und verlangsamen den Rhythmus der Fallerledigungen». Eine andere Schattenseite ist die Tatsache, dass alle bisher publizierten Statistiken von Kantonen und Städten einen Anstieg der Sozialhilfeempfänger im Jahr 2005 verzeichnen. Für die Zunahme wird unter anderem die verschärfte Praxis beim Bezug von Arbeitslosengeld und IV-Rente verantwortlich gemacht. Ich danke Ihnen für die Kenntnisnahme dieser Hinweise, und bitte die Kommissarin um die Beantwortung meiner Fragen.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Le document sur l'Etablissement cantonal des assurances sociales nous montre qu'il y a deux bilans: le bilan qui concerne l'Etablissement cantonal en lui-même et le bilan des comptes propres de ce fonctionnement, c'est celui qu'on trouve à la page 22 de ce rapport. C'est justement sur celui-là que j'aimerais avoir quelques éclaircissements. On constate que ce bilan comporte les installations informatiques, donc le fameux logiciel «Vista» pour un montant de 10 millions et que, pour s'équiper de cette installation, il y a eu un emprunt fait auprès de la Caisse de compensation qui correspond exactement à ce montant. Ma question est de savoir à quoi peuvent servir les placements de ces comptes propres, puisqu'il y a 7,7 millions de placement qui font qu'il y a un capital de 6,390 millions à disposition des comptes propres et du pourquoi d'un emprunt aussi important alors qu'il y a des capitaux?

Le Rapporteur. Les questions et interventions des députés Thomet, Weber-Gobet et Cotting s'adressent au Conseil d'Etat. Je laisse donc le soin à M^{me} la Commissaire d'y répondre.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Effectivement, le rapport de l'ECAS est un véritable laboratoire social de la situation de notre canton. Pour répondre à M. le Député Thomet par rapport à l'article publié dans *Domaine public* sur les chômeurs rentiers AI et assistés sociaux, les statistiques comparées, je signale que je partage sa préoccupation par rapport à cette situation dans notre canton. Mais, en préambule, j'aimerais quand même faire quelques remarques sur cet article. En fait, il ne s'agit pas d'une étude scientifique, mais bien d'une enquête qui, sur la base de statistiques à disposition, interroge sur la situation réelle. Elle a l'avantage de susciter en tout cas la réflexion.

Notre canton, en effet, est situé parmi les sept cantons qui dépassent le seuil de 10% de taux de précarité avec Bâle, Genève, Jura, Neuchâtel, Vaud et Zurich. J'aimerais aussi relever que cette enquête a pris en compte tous les rentiers AI. Or, tous les rentiers AI ne sont pas en situation précaire. Là, il faudrait pondérer le résultat de cette enquête. De plus, si notre canton connaît

un taux de chômage relativement bas, il y a également lieu de relever que nombre de personnes ont été transférées de l'assurance-chômage à l'AI ou encore à l'aide sociale. Notre canton a déjà entrepris plusieurs démarches pour apporter des solutions aux problèmes de la précarité. Tout d'abord sur le plan cantonal, par la création de la commission C2, qui est une commission interinstitutionnelle entre les Services de l'emploi, de l'AI et de l'action sociale; le but étant de travailler de façon coordonnée et concertée avec pour objectif la prise en charge globale de la personne.

Notre canton a également mis sur pied le grand chantier du RDU qui sera une des réponses au fameux effet de seuil. Nous venons également d'attribuer aux professeurs Y. Flückiger, de l'Université de Genève, et G. Bonoli, de l'Institut des Hautes Etudes en Administration publique, une évaluation des mesures d'insertion sociale et de réinsertion professionnelle dans le canton et cette étude devrait nous donner des indications précieuses. Elle devrait nous permettre également d'avoir des données claires sur ce qui arrive aux demandeurs d'emploi qui sortent du système du chômage. De plus, au niveau fédéral, la CDAS (Conférence suisse des Directeurs des Affaires Sociales) a également donné un mandat pour une étude qui va analyser la trajectoire des personnes qui effectuent une demande AI. Et là encore, ces deux études nous seront particulièrement précieuses pour relever le défi qui nous attend ces prochaines années pour lever la précarité.

En ce qui concerne les remarques de M^{me} la Députée Weber-Gobet, d'abord pour ce qui a trait aux prestations complémentaires: effectivement, on constate que ce sont des montants qui augmentent d'année en année. C'est en lien aussi avec cette étude, on a une certaine situation de précarité et là, il y a lieu de prendre en compte les besoins des gens. Et je pense que c'est aussi une chance de ce canton de pouvoir permettre à l'ensemble des Fribourgeois et des Fribourgeoises de vivre de façon digne.

En ce qui concerne les frais d'accompagnement, il faut relever là aussi un effet de la décision du Grand Conseil, et du peuple, à la suite d'avoir fixé une franchise de 200 000 francs pour ces fameux frais d'accompagnement. Cela a des conséquences financières qu'on est obligé de constater et de relever.

Je salue aussi la remarque de M^{me} Weber-Gobet concernant les structures intermédiaires. Ce sera une des priorités aussi du gouvernement de mettre un accent tout particulier sur ces structures intermédiaires. C'est important que les personnes puissent rester le plus longtemps possible à leur domicile, c'est ce qu'elles souhaitent. Et c'est toujours moins cher d'investir dans les structures intermédiaires: des soins à domicile, des indemnités forfaitaires ou encore dans des appartements protégés. Il y a là une multitude de structures qu'on va devoir intensifier dans le canton, afin de pouvoir retarder l'âge d'entrée dans les homes. Je pense que c'est quelque chose qui sera aussi important.

En ce qui concerne les rentes AI, il y a, si on regarde les chiffres entre 2003 et 2006, 20% de moins d'octrois de rentes AI. Je crois que là on peut saluer le travail qui est effectué par le Service AI avec toute la collaboration intensifiée entre le monde économique et les spécialistes AI qui a permis de développer les mesures

de réadaptation professionnelles et de déplacement: augmentation de 19%. Je pense qu'il faut encore intensifier ce travail. J'ai pris note de la demande de renforcer les services, mais là aussi, c'est des dotations qui viennent de la Confédération. Nous ne sommes pas seuls dans ce dossier-là. Je ne peux que relever que nous constatons depuis de nombreuses années des reports des conséquences des durcissements de la LACI et de l'AI sur l'aide sociale; il y a plus de 8% d'augmentations sur les montants d'aide sociale pour 2006. Et là, clairement, il y a eu des durcissements. On l'a vu la dernière fois pour l'AI, avec la diminution du nombre d'indemnités, il y a des conséquences sur l'aide sociale. L'aide sociale, c'est toujours le dernier filet. Après nous, il n'y a plus personne! Il y a là des mesures à prendre et des gens à aider.

Et je termine en disant que nous avons entrepris actuellement des démarches pour examiner notre loi sur l'aide sociale et que nous sommes en train de réfléchir à des controllings que nous pourrions mettre en place sur l'aide sociale.

Concernant la question de M^{me} la Députée Claudia Cotting, je n'ai pas tous les éléments de réponse en main. Je me permettrai de lui donner, en aparté, l'ensemble des éléments. Le prêt qui a été effectué par la Caisse cantonale de compensation des allocations familiales pour cette installation est un prêt parce que nous changeons l'ensemble de l'informatique à l'ECAS. Nous sommes dans une Caisse de compensation alémanique avec de nombreuses caisses et là nous devons «suivre le train». Nous ne pouvons pas avoir un système informatique tout seul. Nous sommes entrés dans le train de ces caisses alémaniques et ce sont des montants que nous devons investir pour assurer la mise en place. Vous avez observé les montants: c'est plus de 882 millions que distribue la Caisse de compensation. Or, notre système informatique doit vraiment être performant et nous visons surtout à pouvoir améliorer davantage toutes les parties administratives et à rationaliser le travail de la meilleure façon possible.

Pour la politique de placement, je vous répondrai dès que j'aurai les renseignements.

– Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 87 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Andrey ((GR,PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE,PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Colomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Longchamp

(GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Remy (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Steiert (FV, PS/SP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen R. (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 87.

Comptes généraux de l'Etat pour 2006

POUVOIR JUDICIAIRE

Losey Michel (UDC/SVP, BR), **rapporteur**. Concernant le pouvoir judiciaire, les comptes 2006 sont nettement moins bons que le budget. Globalement, il était prévu une couverture du déficit dans le budget pour un montant de 21 582 000 francs. Et finalement, c'est une couverture de déficit de 23 125 434 francs qui a été nécessaire, soit un montant de dépenses de 1543 434 francs supérieur aux besoins. Cette différence est notamment due au fait que les débours des tribunaux sont difficilement chiffrables et dépendent essentiellement de l'avancement des décisions des tribunaux et autres instances judiciaires et que l'on ne peut pas prévoir l'issue des décisions prises dans les tribunaux et de l'avance dans le temps des différents dossiers qui sont pendants.

Au sujet de cette Direction, nous avons également analysé en détail l'Office des juges d'instruction pour voir de quelle manière cet office travaillait. Ce que je peux dire, au nom de la Commission de finances et gestion, c'est que durant l'année 2006, l'Office a enregistré 19 410 dossiers. Les juges en ont traité 11 335, soit près de 105 ordonnances par mois et par juge. En outre, les juges d'instruction ont aussi rendu 2554 ordonnances de conversion d'amendes en arrêts en 2006, lesquels s'ajoutent aux 11 335 cas susmentionnés. Par ailleurs, concernant cet Office des juges d'instruction, je vous signale que dès qu'une dépense par juge dépasse le montant de 10 000 francs, cette dépense est soumise à décision du président de l'Office des juges pour contrôle.

Jutzet Erwin, **Directeur de la sécurité et de la justice**. Je remercie le rapporteur de son rapport très précis. Je n'ai rien à ajouter.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Dans le pouvoir judiciaire, il y a l'Office des faillites, il y a l'Office des poursuites. L'Office des faillites est d'année en année déficitaire de quelque 380 000 francs. Par contre, il y a l'Office des poursuites, et c'est là que j'aimerais intervenir. Un Office des poursuites qui, en 2003, a fait 1 600 000 francs de bénéfices, en 2004: 3 800 000 francs, en 2005: 3 400 000 et en 2006: 3 813 000 francs de bénéfices. C'est intéressant de voir dans le détail les débours qui

sont récupérables et les débours récupérés. Les débours récupérés dépassent donc tous largement les débours récupérables. C'est donc un office qui est assez intéressant pour l'Etat de Fribourg, puisqu'il lui amène des capitaux. Et je trouve qu'il est tout à fait juste et indispensable que les clients de l'Office des poursuites paient des émoluments qui couvrent entièrement les frais qu'ils occasionnent, mais de là à ce qu'ils renflouent la caisse de l'Etat, il me paraît quand même y avoir matière à discussion! Des jeunes, mais aussi des adultes qui ont perdu le sens des responsabilités, se laissent gentiment aller en sachant que tôt ou tard une institution étatique viendra à leur secours. Il n'y a pourtant pas que les négligents qui passent par l'Office des poursuites. On y trouve des personnes en réelles difficultés financières, voyant leurs arriérés augmentés de frais tellement importants que cela leur enlève toute envie de s'en sortir. Et il y a aussi Monsieur et Madame Tout-le-Monde qui doivent bien souvent présenter un extrait de l'Office des poursuites lorsqu'ils signent notamment des contrats d'achat, de bail à loyer, de prise d'emploi, etc. C'est 17 francs la pièce, c'est 34 francs pour un couple.

Aussi, je vous demande, M. le Commissaire du gouvernement, s'il n'y aurait pas lieu de revoir le montant des émoluments à la baisse, ou en tout cas de faire en sorte que cette pièce, qui est indispensable à bien des actes dans la vie, coûte moins cher pour Monsieur et Madame Tout-le-Monde et de revoir également ce problème d'émoluments qui, à mon avis, sont trop élevés actuellement.

Le Rapporteur. C'est une question qui s'adresse directement au commissaire du gouvernement, je vais donc lui céder la parole.

Jutzet Erwin, **Directeur de la sécurité et de la justice**. La question posée par vous, M^{me} la Députée, est intéressante. Néanmoins, je dois vous répondre que les tarifs sont fixés sur le plan fédéral. Les cantons n'ont pas une grande marge de manœuvre. Ils ont une marge de manœuvre – et je suis sensible à ce que vous dites – et on va faire en sorte l'année prochaine que les préposés des Offices de poursuite utilisent cette marge de manœuvre vers le bas plutôt que vers le haut.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Comptes généraux de l'Etat pour 2006

SÉCURITÉ ET JUSTICE

Losey Michel (UDC/SVP, BR), **rapporteur**. Pour ce qui est de la Direction de la sécurité et de la justice, je tiens à dire que dans cette Direction, l'excédent de charges du compte de fonctionnement pour 2006 était budgété à 35 871 000 francs et qu'il a été ramené, dans les comptes 2006, à 33 779 525 francs, soit une diminution de la couverture des besoins financiers de 2 millions, ce qui est réjouissant. Cela montre, comme cela a déjà dit par le rapporteur général et par d'autres collègues, la très bonne maîtrise que l'Etat a des dépenses prévues dans les budgets.